

UNE SUCCESSION DE DEMENAGEMENTS « PROVISOIRES ».

LA RAISON ADMISE PAR LA DIRECTION EST BIEN LA « DYNAMIQUE SCALE-UP » DE REDUCTION DES COUTS.

Il y aurait des travaux très structurants et assez lourds au niveau du bâtiment qui ne peuvent pas se faire en milieu occupé, ce qui nous obligerait à libérer 12 à 18 mois en amont pour réaliser ces travaux. C'est tout ce phasage des travaux qui obligerait au rétroplanning présenté pour libérer Voltaire en 2024.

DEMEMAGEMENT DE L'UI CENTRE SUR NORD

Contrôle d'accès : Nous avons notamment un local badgé accessible uniquement par des personnes dont l'habilitation est validée par la *Direction Risques et Sécurité France* rattachée au Ministère des Finances, avec caméra et adresse IP sécurisée pour gérer les accès aux sites dit sensibles.

Sur le cas EAB, il faut absolument un local isolé, non accessible de l'extérieur et probablement « aveugle » mais suffisamment aéré pour répondre aux critères demandés. Un audit sera probablement demandé après chaque modification, déménagement ou autre.

Cette position EAB récente, un Serveur Netcob 78, dont la technologie est vieillissante, et une position d'accès à Indala, autre technologie de badges en bout de course, mais toujours dans notre quotidien de travail, soit 3 problématiques à prendre en compte lors du déménagement.

Stockage de matériel : nous avons besoin d'entreposer du matériel (de récupération) pour pallier aux réparations d'installations vieillissantes et obsolètes dont le SAV n'existe plus depuis 20 ans et que nos prestataires ont bien du mal à dépanner. C'est là un point non pris en compte

par ce projet, puisqu'ils sont tous « saucissonnés », est que nos services PEL (véhicules, ISBA, Commandes, Contrôles d'accès gestionnaires et experts) ne seront plus rattachés à l'UI au moment du déménagement.

Philippe Auguste : Serons-nous réellement prévus pour y aller en 2024 ? Si oui, pourquoi précipiter un 1^{er} déménagement depuis Jemmapes vers Vilette ?

DEMEMAGEMENT DE L'UIA SUR JEMMAPES

Pour la direction, c'est le second volet du projet « Site voltaire fin de bail 2024 ».

Une superficie inférieure au point de départ, ce qui implique d'entasser les salariés : un flex-desk piteusement renommé « espace dynamique » leur est donc réservé.

La direction estime qu'il n'y a pas lieu d'avoir d'accord d'accompagnement spécifique puisque des accords généraux existent déjà, il suffirait donc de les appliquer sans tenir compte de la moindre spécificité.

Cette logique d'entassement se décline également sur la restauration : 165 salariés supplémentaires mais la direction estime que les capacités actuelles sont suffisantes suite au départ de l'AE ISE.

Suite à demande de la CGT, la direction s'engage à donner une vision complète : elle expliquera le schéma directeur immobilier global et son calendrier, puis les projets et sous projet qui permettent effectivement d'arriver à libérer Voltaire en 2024. C'est ainsi qu'elle justifie ses 2 projets actuels.

**POURQUOI CONSERVER JEMMAPES OU ORANGE EST LOCATAIRE,
AU LIEU DE CONSERVER VILLETTE DONT ORANGE EST PROPRIETAIRE ?**

POUR LA CGT, ORANGE SOIT OCCUPER SES PROPRES LOCAUX !



**Le travail a
plusieurs
visages.
La CGT Fapt
a le vôtre.**



Syndiquez-vous !

© Centre LePouco

VOS ELU-E-S CGT AU CSE DE LA DO IDF

Maîtrise Titulaires
Alparslan POYRAZ
Samira GOUJA
Didier CACHELIN

Employés Titulaires
Jérôme RONDEAU
Sandrine MARTINHO

Maîtrise Suppléants
Oualid BENZARTI
Hanana BOURAHA
Thierry DUNIS

Employés Suppléants
Anthony TOUEILLES
Patrice BOULON
Virginie CULLIN

Représentant Syndical
Alain BERNIER